

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la troisième (3^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la cinquante-cinquième (55^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 12 novembre 2024, à 17 h 30, à la salle André-Surprenant.

Présents :	Camélee Boisvert-Labelle Caroline Boyer Marie-Christine Busque Adel El Zaïm Précillya Godbout Hébert Alain Jutras Steeve Lavoie Nadine Le Gal France Pouliot Carmen-Gloria Sanchez Isabelle Sauvé Patricia Tremblay Yves Zogo Ndzana	
Invités :	Alain Aubuchon, directeur Julie-Pier Bégin, analyste-conseil spécialisée en affaires juridiques Karine Gauthier, adjointe Stéphane Gauthier, directeur Chantal Henri, directrice Pier-Luc Laurin, directeur général Mathilde Loiselle Davidson, vice- présidente Stéphane Marcoux, directeur Hugo Morissette, directeur Cristina Telcian, directrice Catherine Ricard, directrice Jean-François Bergeron	Direction de la vie étudiante Secrétariat général et affaires juridiques Secrétariat général et affaires juridiques Direction de la formation continue, services aux entreprises et international Direction des ressources humaines Institut du véhicule innovant Commission des études Direction des ressources matérielles Direction des communications et des ressources informationnelles Direction des finances et de l'approvisionnement Centre collégial de Mont-Tremblant

03.11	Résolution – Rapport annuel d'activités 2023-2024 du Cégep de Saint-Jérôme	10
03.12	Résolution – Rapport annuel d'activités 2023-2024 de l'Institut du véhicule innovant (IVI) (invité : Pier-Luc Laurin)	10
03.13	Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2024 de l'Institut du véhicule innovant (IVI) (invité : Pier-Luc Laurin)	10
03.14	Résolution – Désignation de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité et modification de la <i>Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles</i>	10
03.15	Résolution – Nomination de membres à certains comités du conseil (comité d'audit et des finances et comité d'appel)	10
03.16	Résolution – Nomination de nouveaux membres à la commission des études	5
03.17	Information – Bilan des activités internationales (invités : Catherine Ricard et Stéphane Gauthier)	10
03.18	Rapports de la Présidence, de la Direction générale et de la Direction des études (reporté à la fin, avant le point Information et divers)	5
03.19	Informations et divers : <ul style="list-style-type: none"> - Avis de motion <i>Règlement sur les droits de toute autre nature (n° 3)</i> <i>Règlement sur les activités d'approvisionnement (n° 7)</i> <i>Règlement sur les droits afférents aux services d'enseignement (n° 17)</i> <i>Règlement sur la perception de la cotisation étudiante (n° 19)</i> - Fondation du Cégep de Saint-Jérôme et Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier 	5
03.20	Levée de la séance	

Camelée Boisvert-Labelle, appuyée par Isabelle Sauvé, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2024, et ce, avec la modification proposée. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.02 Déclaration de conflit d'intérêts des membres

S'il y a un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, le membre du conseil d'administration doit déclarer son intérêt et s'abstenir de participer aux délibérations et de voter à cet égard.

Il n'y a aucune déclaration de la part des membres.

03.03 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 octobre 2024

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci.

Caroline Boyer, appuyée par Adel El Zaïm, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 octobre 2024, et ce, tel qu'il a été présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.04 Suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 octobre 2024

Aucun suivi particulier n'est apporté.

03.05 Examen des procès-verbaux des réunions ordinaires du comité exécutif tenues les 6 septembre et 18 octobre 2024

Aucune question n'est posée au regard de ces procès-verbaux.

03.06 Résolution – Imposition d'un niveau d'investissement et allocations pour les volets infrastructures et ressources informationnelles, d'un gel du recrutement et d'un plafond des heures rémunérées (mise à jour)

Depuis la dernière assemblée, plusieurs démarches ont été entreprises, notamment une rencontre avec des attachés politiques et des députés de la Coalition avenir Québec de la région des Laurentides, ainsi qu'avec le Conseil des préfets et avec des élus de la région, qui ont fait preuve d'une grande écoute et manifesté leur volonté de soutenir le Collège dans ses démarches futures. De plus, une première rencontre a eu lieu avec le regroupement du Cégep

de Saint-Jérôme et du Cégep de Lionel-Groulx, afin que leurs présidences et directions générales puissent faire des représentations conjointes.

Nadine Le Gal explique l'incidence des nouvelles mesures imposées, soit le gel du recrutement et l'imposition d'un plafond des heures rémunérées. Le 25 octobre dernier, le Collège a, une fois de plus, reçu une lettre provenant du ministère de l'Enseignement supérieur ordonnant un gel du recrutement de tout membre du personnel qui n'est pas directement au service des personnes étudiantes, qu'il s'agisse de personnel de soutien, professionnel, cadre et hors cadre. Vu cette mesure imposée, il est désormais impossible de remplacer un membre du personnel qui quitterait le Collège ou d'en recruter de nouveaux, sauf si le Secrétariat du Conseil du trésor donne son accord. Étrangement, cette nouvelle mesure vise uniquement les cégeps publics, pas les universités ni les collèges privés. Elle touche également des centres de recherche intégrés (comme le CDCQ), mais pas ceux qui sont affiliés à un organisme à but non lucratif ou gérés par celui-ci (comme l'IVI). Le plafond des heures rémunérées est basé sur les données de l'année 2023-2024, une période qui n'est pas représentative, car elle a été marquée par la grève des personnes enseignantes, du personnel professionnel ainsi que des personnes membres du personnel de soutien, ce qui représente, pour le Collège, 34 000 heures non rémunérées.

Patricia Tremblay précise que le gel de recrutement ne vise pas les personnes enseignantes, mais chaque embauche a une incidence sur les heures rémunérées. Comme le recrutement de nouvelles personnes enseignantes a lieu à la fin de la session d'hiver en fonction des inscriptions à la session de l'automne, les embauches étaient déjà confirmées le 3 juillet, empêchant le Collège de revenir en arrière. Le plafond des heures rémunérées déterminé pour l'année 2024-2025 est donc impossible à respecter.

Nadine Le Gal mentionne que cette situation est particulièrement difficile pour le Collège, dans un contexte d'augmentation de la population étudiante et d'ajout de deux nouveaux programmes (*Techniques d'inhalothérapie* et *Techniques de physiothérapie*), ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'heures rémunérées en raison des embauches nécessaires.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux autres et viennent compliquer les activités normales des cégeps tout en minant leur autonomie et leur capacité à réaliser leur mission. Pour ces raisons, à la mi-octobre, lors de la tenue du forum des présidences des conseils d'administration, notre présidente a proposé l'envoi d'une lettre ouverte au premier ministre.

Nadine Le Gal relate l'appui des partenaires syndicaux et le travail exceptionnel effectué par la Direction des ressources humaines au cours des dernières semaines. Elle remercie également Carmen-Gloria Sanchez pour son dévouement durant cette période difficile pour le Collège. En conclusion, elle rappelle que le niveau d'investissement discuté lors de la séance de septembre a été rehaussé de 1,7 M\$ par le MES. Cela permet de respecter uniquement les engagements du Collège jusqu'au 31 juillet 2024. Les rencontres avec les représentants politiques ont permis

de réaliser qu'ils ne comprenaient pas les enjeux particuliers aux cégeps. Il a fallu expliquer que les établissements collégiaux n'ont pas le droit de faire de déficit. Dans les Laurentides, les services publics (santé et éducation) sont réellement sous-financés et la population pourrait recevoir un meilleur service.

Si les cégeps subissent actuellement les contrecoups de ces mesures, les universités seront également touchées. Il y a une grande contradiction de la part des politiciens et politiciennes : si on affirme vouloir améliorer l'accessibilité, on se livre toutefois à d'énormes compressions. Il faut que le milieu universitaire collabore avec le milieu collégial et les deux universités présentes dans les Laurentides (UQO et UQAT). Cette collaboration est possible. Des efforts de sensibilisation seront nécessaires, et peut-être une intervention sur la place publique.

CONSIDÉRANT que le 31 juillet 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur a transmis une lettre aux cégeps illustrant le niveau des allocations pour les volets infrastructures et ressources informationnelles pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2024, une lettre signée par le sous-ministre adjoint avait également été rédigée, informant le Collège du niveau d'effectifs autorisés correspondant à un nombre d'heures rémunérées et lui demandant de respecter le nombre d'heures attribuées;

CONSIDÉRANT que le 25 octobre 2024, une lettre signée par la sous-ministre de l'Enseignement supérieur informait la Direction générale de l'application d'un gel de recrutement pour les emplois réguliers et occasionnels pour le personnel administratif ne donnant pas de services directs à la population étudiante, et ce, applicable dès le 1^{er} novembre 2024.

Niveau d'investissement en infrastructures :

CONSIDÉRANT que le Collège a été informé de l'imposition d'un niveau d'investissement autorisé, à savoir qu'il était désormais assujéti à un montant maximal permis pour les acquisitions durant l'année visée (réalisation des travaux pour le parc immobilier, achat des équipements, de l'appareillage et outillage, du mobilier, des livres, etc.);

CONSIDÉRANT que le niveau d'investissement est déterminé à 3 788 904 \$ (soit 3 349 100 \$ pour le volet des infrastructures et 439 804 \$ pour celui des ressources informationnelles) et qu'avec tout projet d'investissement prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI), ce montant se chiffre à un total de 4 263 046 \$ pour le volet infrastructures;

CONSIDÉRANT que cette décision a été communiquée après que les conseils d'administration des cégeps aient adopté leur budget d'investissement 2024-2025 et que de nombreux travaux ou acquisitions étaient déjà en cours ou déjà complétés;

CONSIDÉRANT que le rapport du Vérificateur général du Québec portant sur la Gestion du parc immobilier des cégeps, déposé au printemps 2024 à l'Assemblée nationale, a conclu que le

deux tiers (2/3) des bâtiments des cégeps étaient en mauvais état et que les investissements prévus couvraient moins de la moitié des besoins à venir;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024-2025, les cégeps font face à une augmentation de 5,3 % des inscriptions étudiantes par rapport à l'année précédente, soit la plus forte hausse de la population étudiante collégiale en 25 ans;

CONSIDÉRANT que l'assujettissement du Collège au niveau d'investissement déterminé par la ministre de l'Enseignement supérieur a pour effet de :

- réduire d'environ 50 % notre capacité de faire des dépenses par rapport aux revenus prévus pour l'année 2024-2025;
- ne pas disposer de marge de manœuvre pour faire face aux besoins urgents;
- augmenter le déficit de maintien des actifs du Collège;
- ne pas effectuer les travaux de réfection nécessaires pour le bon entretien des installations;
- ne pas acquérir des équipements, de l'appareillage, des livres et du mobilier nécessaires pour l'enseignement;
- rendre la planification et la prévisibilité des travaux et des achats de l'année prochaine très difficile, tout comme la réalisation des appels d'offres dans le respect de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);
- obliger le Collège à replanifier plusieurs acquisitions et à resoumettre le budget du fonds des immobilisations au conseil d'administration pour adoption.

CONSIDÉRANT que de nombreuses représentations ont été faites auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et que le Collège a produit les montants requis pour couvrir les travaux réalisés, ceux en cours ou pour lesquels des engagements étaient déjà pris ainsi que ceux qui devaient impérativement être effectués, car présentant un risque pour la communauté collégiale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de celles-ci, un relèvement du niveau d'investissement global de 1 745 914 \$ a été octroyé (lettre du 24 octobre) pour l'année 2024-2025, ce qui permet tout juste de couvrir les engagements du Collège au 31 juillet 2024.

Gel de recrutement :

CONSIDÉRANT que cette mesure, annoncée le 25 octobre dernier, en vigueur depuis le 1^{er} novembre, est applicable à toutes les catégories de personnel (soutien, professionnel, cadre et hors cadre), n'offrant pas de services directs à la population étudiante;

CONSIDÉRANT que la direction ne pourra pas embaucher les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de divers projets (projets de recherche ou de développement, réalisation de partenariats) sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Secrétariat du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que cette mesure aura un impact direct et négatif sur les opérations courantes et les services autofinancés (comme l'offre de formation continue répondant aux besoins des entreprises des Laurentides);

CONSIDÉRANT que la qualité des services offerts aux étudiantes et étudiants risque d'être grandement affectée, car il y aura augmentation du nombre de postes non remplacés (manœuvre, gestionnaire, agente au registrariat, etc.);

CONSIDÉRANT que cette grande perte d'autonomie générera des délais qui mettront ultimement en péril la réalisation de la mission du Collège.

Plafond des heures rémunérées :

CONSIDÉRANT la lettre datée du 3 juillet précisant les heures rémunérées accordées par établissement pour l'exercice 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les heures ont été calculées en fonction de celles déclarées en 2023-2024, qui représente une année de négociations, donc une année non représentative de la réalité, notamment en raison des grèves du personnel (soutien, professionnel et enseignant);

CONSIDÉRANT que le Collège et le réseau ont connu une augmentation de la population étudiante, nécessitant une augmentation des heures rémunérées;

CONSIDÉRANT que le MES a autorisé le Collège à offrir de nouveaux programmes qui nécessitent l'embauche de nouvelles ressources;

CONSIDÉRANT la croissance de la population étudiante, générée par l'augmentation de la population dans les Laurentides et par l'offre de nouveaux programmes, amène une augmentation proportionnelle de l'embauche de ressources enseignantes et que pour respecter le plafond imposé des heures rémunérées, chaque embauche d'enseignante ou enseignant oblige la mise à pied d'un autre employé;

CONSIDÉRANT que plusieurs services offerts sont autofinancés.

Ensemble des mesures :

CONSIDÉRANT que ces décisions imposant des restrictions budgétaires, un plafond des heures rémunérées et le gel du recrutement ont été prises unilatéralement et sans aucune consultation préalable des cégeps;

CONSIDÉRANT l'iniquité en enseignement supérieur, car les universités, tout comme les collèges privés subventionnés, n'ont pas à mettre en œuvre de telles mesures;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme dénonce ces mesures qui viennent compromettre son autonomie, mais également sa capacité de remplir sa mission ainsi que d'exercer les responsabilités qui lui sont dévolues par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le cadre juridique qui lui est applicable.

Adel El Zaïm, appuyé par France Pouliot, propose :

- « - que le conseil d'administration dénonce les lettres transmises par le ministère de l'Enseignement supérieur, datées du 3 juillet, 11 juillet et 25 octobre 2024, l'informant de l'imposition par le gouvernement du Québec :
- d'un niveau d'investissement en infrastructures incompatible avec sa réalité et celui du réseau collégial, et ce, malgré le rehaussement accordé;
 - d'un gel du recrutement à l'externe pour toute catégorie de personnel non directement affecté au service à la population étudiante;
 - d'un plafond d'heures rémunérées irréaliste et inatteignable;
- que le conseil d'administration demande au gouvernement de réviser les niveaux d'investissement pour les projets accordés ou présentés (projet transitoire-Pavillon F, résidences étudiantes, etc.) afin de permettre au Collège de réaliser adéquatement sa mission et de répondre à la hausse prévue de la population étudiante;
- que le conseil d'administration mandate sa présidente et sa directrice générale :
- d'en informer toute personne élue ou toute autre partie prenante;
 - de faire les représentations en ce sens auprès du gouvernement, ou encore de toute instance ou organisation concernée; et
 - de déployer les moyens nécessaires, aux moments jugés opportuns, pour permettre au Collège de respecter ses engagements et de bien remplir sa mission. »

CA 18 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.07 Rapport de la commission des études tenue le 30 octobre 2024

Ce point a été décalé et il est présenté à l'arrivée de la vice-présidente de la commission des études. Mathilde Loiselle Davidson précise que la commission des études déplore à l'unanimité les compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec et demande la réinjection de fonds. La commission des études se dit très inquiète et offre son soutien, au besoin.

03.08 Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2024 du Cégep de Saint-Jérôme

Cristina Telcian, assistée de Luc de Pessemier, présente le rapport financier annuel (RFA) comprenant le rapport de l'auditeur, lequel est sans réserve, les états financiers et les principaux rapports exigés.

CONSIDÉRANT les obligations prévues à l'article 27 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Collège a dûment mandaté la firme Bourassa Boyer inc., auditeur indépendant, pour procéder à l'audit de ses états financiers annuels;

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit celles édictées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) dans le Guide d'application des principes comptables généralement reconnus destinés aux collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant produit par la firme Bourassa Boyer inc. précisant que les états financiers au 30 juin 2024, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ont donné lieu au présent rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT que l'état des résultats du fonds de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 montre un excédent des revenus par rapport aux charges de 2 443 858 \$;

CONSIDÉRANT que durant l'année 2023-2024 le remboursement des emprunts autofinancés était de 177 755 \$ et l'acquisition des immobilisations de 42 535 \$ et que ces montants viennent diminuer l'excédent;

CONSIDÉRANT que l'excédent net des revenus par rapport aux charges pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 dans le fonds de fonctionnement sera de 2 223 568 \$;

CONSIDÉRANT que le solde de fonds total accumulé dans le fonds de fonctionnement en date du 30 juin 2023 était de 3 537 866 \$, incluant un solde de fonds affecté de 3 032 868 \$ et un solde de fonds non affecté de 504 998 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé par la Direction des finances et de l'approvisionnement et par le comité d'audit et des finances de désaffecter le montant de 3 032 868 \$ qui était destiné à être utilisé comme suit : 2 935 000 \$ pour le Plan directeur immobilier et 97 868 \$ pour les projets de réfection;

CONSIDÉRANT qu'il est également recommandé d'affecter un montant total de 5 250 000 \$ du solde du fonds accumulé dans le fonds de fonctionnement pour la réalisation des projets suivants dans les prochaines années, à savoir : 1 000 000 \$ pour le projet de réaménagement d'espaces au Centre collégial de Mont-Laurier et 4 250 000 \$ pour le projet des nouvelles résidences étudiantes au campus de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que si l'affectation de fonds ci-dessus a lieu, le solde de fonds accumulé non affecté dans le fonds de fonctionnement au 30 juin 2024 se chiffrera à 511 434 \$;

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'audit et des finances se sont réunis le 4 novembre dernier et qu'ils recommandent unanimement au conseil d'administration d'entériner le rapport financier annuel 2023-2024 avec les documents s'y rapportant et de procéder à la désaffectation du solde de fonds ainsi qu'à la nouvelle affectation du solde de fonds précisée ci-dessus;

CONSIDÉRANT que le rapport financier annuel 2023-2024 du Collège est présenté au conseil d'administration par Cristina Telcian, directrice des finances et de l'approvisionnement.

Marie-Christine Busque, appuyée par Alain Jutras, propose :

« - d'entériner pour l'exercice 2023-2024, les documents du Collège suivants :

- le rapport financier annuel préliminaire au 30 juin 2024 comprenant l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes complémentaires;
- les annexes (1 à 6) du rapport financier annuel;
- le rapport de l'auditeur indépendant;

et ce, tels qu'ils ont été présentés par la Direction des finances et de l'approvisionnement.

- de désaffecter un montant de 3 032 868 \$ du solde du fonds accumulé, qui était destiné à être utilisé comme suit : 2 935 000 \$ pour le Plan directeur immobilier et 97 868 \$ pour les projets de réfection.
- d'affecter un montant de 5 250 000 \$ du solde de fonds accumulé dans le fonds de fonctionnement afin de permettre la réalisation des projets futurs suivants : 1 000 000 \$ pour le projet de réaménagement d'espaces du Centre collégial de Mont-Laurier et 4 250 000 \$ pour le projet des nouvelles résidences étudiantes au campus de Saint-Jérôme. »

CA 19 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La directrice générale souligne l'apport de l'équipe du Service des finances, qui a travaillé sans relâche pendant les derniers mois pour que le RFA soit livré dans le délai prescrit.

03.09 Résolution – État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2024 du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)

Cristina rappelle qu'aucune modification n'a été apportée à l'état des résultats du CDCQ lors de l'audit. Le rapport de l'auditeur présente la réserve habituelle, qui résulte d'une différence d'interprétation des normes comptables et d'une demande du ministère.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Collège a dûment confié, aux termes d'une résolution, à la firme Bourassa Boyer inc., auditeur indépendant, l'audit de ses états financiers;

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit celles édictées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) dans le Guide d'application des principes comptables généralement reconnus destinés aux collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT que l'état des résultats des activités de financement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) fait partie intégrante du rapport financier annuel du Collège;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'auditeur indépendant produit par la firme Bourassa Boyer inc. mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats a été produit pour permettre au Collège de se conformer aux mécanismes de reddition de compte prévus à l'annexe R102 du *Régime budgétaire et financier des cégeps*;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats est présenté aux membres du conseil d'administration par Cristina Telcian, directrice des finances et de l'approvisionnement.

Camélee Boisvert-Labelle, appuyée par Yves Zogo Ndzana, propose :

« d'entériner, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2024, l'état des résultats des activités de financement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ), faisant partie intégrante du rapport financier annuel du Collège, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction des finances et de l'approvisionnement. »

CA 20 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.10 Résolution – Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 30 juin 2025

Cristina Telcian rappelle que le comité exécutif a confié le mandat à la firme Amyot Gélinas et que la recommandation du Service des finances est de désigner cette firme, qui a déjà assuré les audits du Collège par le passé.

CONSIDÉRANT que le Service de l'approvisionnement a procédé cette année à un appel d'offres public basé sur les critères du plus bas prix conforme, pour les services d'une firme d'auditeur indépendant, afin de procéder à l'audit de son rapport financier annuel, et ce, pour une période pouvant aller à un maximum de huit (8) exercices financiers;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à la firme Amyot Gélinas;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2025, comme prescrit à l'article 26.3 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général de professionnel*;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et des finances, lors de la réunion tenue le 4 novembre dernier, a unanimement recommandé la nomination de la firme Amyot Gélinas à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT que la Direction des finances et de l'approvisionnement recommande également de nommer la firme Amyot Gélinas à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2025.

Isabelle Sauvé, appuyée par Précillya Godbout Hébert, propose :

« de nommer la firme Amyot Gélinas à titre d'auditeur indépendant afin que cette dernière procède à l'audit des livres et comptes du Collège et produise les rapports de l'auditeur indépendant, le rapport financier annuel ainsi que les autres documents prescrits, et ce, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2025. »

CA 21 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le rapport annuel sera présenté avant la pause.

03.11 Résolution – Rapport annuel d'activités 2023-2024 du Cégep de Saint-Jérôme

Nadine Le Gal rappelle que c'est une reddition de compte requise par le ministère. Seuls les éléments essentiels ou requis pour le MES sont présentés dans ce rapport.

CONSIDÉRANT les obligations prévues dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* dont celle qui stipule que chaque cégep doit produire un rapport annuel d'activités et l'acheminer au ministre de l'Enseignement supérieur (MES);

CONSIDÉRANT que l'article 27.1 de la loi susmentionnée précise « [qu'un] collège doit, au plus tard, le 1^{er} décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique »;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités 2023-2024 du Collège, lequel contient les éléments obligatoires et prescrits, est présenté aux membres du conseil d'administration par Nadine Le Gal, directrice générale.

Alain Jutras, appuyé par Marie-Christine Busque, propose :

« d'entériner le rapport annuel d'activités 2023-2024 du Collège, avec les modifications proposées lors de la présentation par la Direction générale, afin qu'il soit acheminé à la ministre de l'Enseignement supérieur (MES), et ce, dans le délai prescrit. »

CA 22 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un lien est fait avec les heures rémunérées déclarées, qui n'ont pas toutes été utilisées, ce qui était le cas les années passées. Cette année, le nombre d'heures allouées sera dépassé. Une note explicative sur les écarts et les explications sera ajoutée, tout comme le déploiement du programme *Techniques d'inhalothérapie*. Avant de passer au point suivant, Nadine Le Gal rappelle que la présentation de ce rapport permet de voir l'ampleur du travail réalisé par la grande équipe du Collège et de constater sa belle maturité organisationnelle.

PAUSE

03.12 Résolution – Rapport annuel d'activités 2023-2024 de l'Institut du véhicule innovant (IVI)

La directrice générale présente Pier-Luc Laurin, le nouveau directeur général de l'IVI, en poste depuis le 15 juillet dernier. Monsieur Laurin parle sommairement de son expérience au sein de l'écosystème de l'électrification des transports et il mentionne l'accueil reçu des collègues du Collège et également celui que lui a réservé l'équipe de l'IVI. Il précise que ce qui est relaté dans ce rapport résulte des travaux et actions réalisés avant le départ à la retraite de François Adam. Cette dernière année, l'électrification des transports a subi un ralentissement marqué, mais il demeure optimiste, car plusieurs domaines connexes sont encore à développer.

CONSIDÉRANT que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) doivent, aux fins de reddition de comptes, produire annuellement certains documents, dont leur rapport annuel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe budgétaire R102 du *Régime budgétaire et financier des cégeps*, le rapport annuel des CCTT doit être approuvé par une résolution du conseil d'administration du Collège, et ce, avant d'être acheminé à la ministre de l'Enseignement supérieur (MES);

CONSIDÉRANT que le rapport annuel doit être également acheminé à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) aux fins de reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration de l'IVI lors de sa réunion ordinaire tenue le 8 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel répond à des exigences précises en termes de formulation et d'objets et ne constitue pas un rapport de promotion pour l'IVI, la circulation de ce document étant limitée aux personnes concernées au MES et du MEIE;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités 2023-2024 est présenté au conseil d'administration par M. Pier-Luc Laurin, directeur général de l'IVI.

Caroline Boyer, appuyée par Camélee Boisvert-Labelle, propose :

« d'entériner le rapport annuel d'activités 2023-2024 de l'Institut du véhicule innovant (IVI), et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction générale de l'IVI. »

CA 23 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.13 Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2024 de l'Institut du véhicule innovant (IVI)

CONSIDÉRANT que les états financiers de l'Institut du véhicule innovant (IVI) ont été audités par la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant, pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et qu'ils sont contenus dans le rapport financier annuel de l'IVI;

CONSIDÉRANT que ce rapport financier annuel a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration de l'IVI lors de la réunion tenue le 8 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que le rapport financier annuel de l'IVI permet au Collège de se conformer aux mécanismes de reddition de comptes prévus à l'annexe R102 du *Régime budgétaire et financier des cégeps*;

CONSIDÉRANT que ce rapport financier annuel, comprenant le rapport de l'auditeur, les notes complémentaires ainsi que les autres renseignements concernant les produits, l'exploitation et l'administration, est présenté au conseil d'administration par M. Pier-Luc Laurin, directeur général de l'IVI.

Alain Jutras, appuyé par France Pouliot, propose :

« d'entériner le rapport financier annuel de l'Institut du véhicule innovant (IVI), pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, comprenant le rapport de l'auditeur, les notes complémentaires ainsi que les autres renseignements concernant les produits, l'exploitation et l'administration, et ce, tels qu'ils ont été présentés par la Direction générale de l'IVI. »

CA 24 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.14 Résolution – Désignation de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité et modification de la *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles*

La secrétaire générale rappelle l'adoption de la *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* le 22 octobre 2019 et sa nomination à titre de personne responsable du suivi des divulgations. À la suite d'une modification législative, les divulgations seront traitées par le Protecteur du citoyen, ce qui requiert une modification à la Politique et la nomination d'une personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* le 29 mai dernier, ayant pour effet de :

- modifier le mécanisme de divulgation des actes répréhensibles;
- renforcer la protection contre les représailles; et
- changer les responsabilités relatives à l'éthique et à l'intégrité dans les organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'intégralité des dispositions de cette Loi entrera en vigueur le 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'elle entraîne l'abrogation de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les personnes employées et l'abolition de la fonction de responsable du suivi des divulgations;

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 novembre 2024, est abolie la fonction de responsable du suivi des divulgations;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 30 novembre 2024 l'article 7 de la *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* du Collège ainsi que les informations et obligations se rapportant ou touchant à la fonction de responsable du suivi des divulgations doivent être abrogés;

CONSIDÉRANT que toute personne désirant faire une divulgation d'actes répréhensibles au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* doit s'adresser directement au Protecteur du citoyen.

CONSIDÉRANT que le Collège doit procéder à la désignation d'une personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité, qui aura pour fonction :

- de coordonner et de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles;
- de vous renseigner sur la possibilité d'effectuer une divulgation et sur la protection contre les représailles prévue à la Loi;
- d'agir comme agent de liaison pour le Protecteur du citoyen en cas de vérification ou d'enquête en lien avec une divulgation ou une plainte pour représailles à la suite d'une divulgation.

Marie-Christine Busque, appuyée par Camélee Boisvert-Labelle, propose :

- « - d'abroger la procédure de divulgation et de communication d'actes répréhensibles, la fonction de personne responsable du suivi des divulgations et autres mentions s'y rapportant dans la *Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles*;
- de désigner la personne responsable du Secrétariat général et affaires juridiques, Diane Bournival, à titre de personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité, qui notamment, agira comme agent de liaison pour le Protecteur du citoyen et mettra en œuvre des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles. »

CA 25 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.15 Résolution – Nomination de membres à certains comités du conseil (comité d'audit et des finances et comité d'appel)

CONSIDÉRANT que la formation du comité d'audit et des finances n'a pas été complétée lors de la séance de septembre dernier et qu'un siège réservé à un membre externe est vacant;

CONSIDÉRANT que Jean-François Bergeron, membre interne du comité d'audit et des finances, est temporairement absent et il serait opportun de la remplacer jusqu'à son retour au travail;

CONSIDÉRANT que la composition du comité d'appel est également incomplète, car cinq membres provenant de l'externe sur six ont été nommés;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé de procéder à la nomination de membres pour compléter la composition de ces deux comités;

CONSIDÉRANT que Camélee Boisvert-Labelle a exprimé son intérêt à siéger en tant que membre externe au comité d'audit et des finances;

CONSIDÉRANT que Caroline Boyer a été pressentie pour siéger temporairement à titre de membre interne au comité d'audit et des finances et qu'elle est d'accord à occuper cette fonction jusqu'au retour de Jean-François Bergeron;

CONSIDÉRANT que France Pouliot a exprimé son intérêt à siéger au comité d'appel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration sont d'accord avec ces nominations.

Précylia Godbout Hébert, appuyée par Steeve Lavoie, propose :

« Afin de pourvoir les postes vacants lors de l'assemblée de septembre de nommer :

- Camélee Boisvert-Labelle, à titre de membre externe du comité d'audit et des finances;
- France Pouliot, en tant que membre du comité d'appel.

Afin de combler temporairement le siège réservé à un membre interne au comité d'audit et des finances, de nommer Caroline Boyer, et ce, jusqu'au retour de Jean-François Bergeron. »

CA 26 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.16 Résolution - Nomination de nouveaux membres à la commission des études

Modification demandée dans la catégorie représentants et représentantes de la population étudiante

CONSIDÉRANT que le poste de représentant d'une personne étudiante, secteur technique, est vacant, l'Association générale étudiante (AGES) recommande la nomination de Hyacinth St-Pierre;

CONSIDÉRANT que le poste de représentant d'une personne étudiante, secteur préuniversitaire, est vacant, l'Association générale étudiante (AGES) recommande la nomination de Victoriane Laberge.

France Pouliot, appuyée par Précillya Godbout Hébert, propose :

« de nommer, conformément au *Règlement de la commission des études* (n° 15), pour l'année 2024-2025, les personnes suivantes, à la commission des études :

- Hyacinth St-Pierre comme membre au siège réservé à une personne représentante de la communauté étudiante, secteur technique;
- Victoriane Laberge comme membre au siège réservé à une personne représentante de la communauté étudiante, secteur préuniversitaire. »

CA 27 (2024-2025)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.17 Information – Bilan des activités internationales

Stéphane Gauthier et Catherine Ricard présentent le bilan des activités internationales du Collège. Ils soulignent la collaboration du comité conseil international (CCI), composé de 12 membres, qui s'est réuni à trois reprises. Parmi les travaux prévus figure la révision de la *Politique institutionnelle des activités internationales*.

Les mobilités de groupe réalisées en 2023-2024 sont illustrées par programme ou par activités. Le projet de mobilité au Maroc s'adressait aux trois campus, et près de 40 participantes et participants ont participé à cette expérience unique. Au total, 118 étudiantes et étudiants ont participé à des projets de mobilité, ce qui représente une forte croissance.

Des mobilités individuelles et professionnelles ont également été réalisées, principalement en France et en Belgique. D'autres pays, comme la Guinée et le Mali, ont permis des mobilités de transfert d'expertise (projets CLEFS et PASSAGE), ainsi qu'une mission de recherche au Brésil. Le CDCQ réalise également des projets à l'international.

Le Collège a accueilli plusieurs étudiantes et étudiants internationaux. Sur 110 demandes, 30 personnes ont été admises.

Nadine Le Gal souligne le travail et la synergie entre les différentes directions et services requis pour la réalisation de ces projets de mobilité entrante et sortante. Il s'agit d'un effet de levier exceptionnel. Les objectifs fixés dans le plan stratégique ont été dépassés. C'est un bel exemple de collaboration. L'international dans l'enseignement supérieur touche toutes les équipes, et ce volet a le vent dans les voiles malgré les mesures que le gouvernement impose.

Il est suggéré, au bénéfice des membres, de détailler davantage les projets de mobilité étudiante dans le prochain bilan.

03.18 Rapports de la Présidence, de la Direction générale et de la Direction des études

Les rapports déposés sont présentés sommairement par la présidente, la directrice générale. Cette dernière rencontre, avant l'arrivée de 2025, permet de souligner le travail de collaboration et l'implication des membres du conseil ainsi que de tout le personnel du Collège. Nadine Le Gal remercie la présidente qui a participé à de nombreuses rencontres et a été l'initiatrice de l'envoi d'une lettre ouverte au gouvernement, initiative à laquelle a participé la quasi-totalité des présidences de cégeps.

➤ Présidence

La présidente a déposé le rapport présenté ci-dessous.

Participation à des rencontres et à des comités internes :

- Comité exécutif;
- Comité d'audit et des finances;

- Rencontre statutaire avec Nadine Le Gal, directrice générale du Cégep de Saint-Jérôme.

Participation à des rencontres avec des partenaires (actuels ou potentiels) :

- Rencontre entre les présidences et directions générales du Cégep de Saint-Jérôme et du Collège Lionel-Groulx concernant le gel des fonds alloués aux infrastructures;
- Rencontre entre les présidences et directions générales du Cégep de Saint-Jérôme et du Collège Lionel-Groulx ainsi que les personnes conseillères politiques des députées et députés régionaux au sujet du gel des fonds destinés aux infrastructures.

Participation à des rencontres de la Fédération des cégeps :

- Forum des présidences de la Fédération des cégeps;
- Assemblée générale annuelle.

➤ **Direction générale**

La directrice générale a déposé le rapport présenté ci-dessous.

Participation à des conseils d'administration et à des comités externes :

- Conseils d'administration et assemblée générale annuelle de la Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier;
- Assemblée générale annuelle de Collecto Services regroupés en éducation;
- Comité de gouvernance du Pôle à l'enseignement supérieur des Laurentides;
- Comité exécutif spécial, conseil d'administration et assemblée générale annuelle de l'Institut du véhicule innovant;
- Conseil d'administration des Habitations Rivière-du-Nord.

Participation à des rencontres à titre de présidente du Conseil des directions générales de la Fédération des cégeps :

- DG info;
- Rencontres statutaires avec M^{me} Marie Montpetit, présidente-directrice générale;
- Rencontre avec M. Jean-François Roberge, plus spécifiquement en sa qualité de ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et de ministre de la Langue française (M. Roberge a trois autres responsabilités ministérielles);
- Rencontre avec M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur;
- Présidence du Conseil des directions générales :
 - Grands dossiers traités :
 - Plan stratégique 2024-2029;

- Résultats du sondage sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- Bilan de la dernière ronde de négociation des conventions collectives;
- Contexte budgétaire du gouvernement et des cégeps;
- Financement des infrastructures, des équipements et des ressources informationnelles et nouvelles modalités en lien avec les niveaux d'investissement à partir de la période 2024-2025;
- Financement de la formation continue;
- Consultations prébudgétaires pour l'exercice 2025-2026 : échanges sur les orientations;
- Priorités des directions générales en matière d'affaires internationales pour la période 2025-2028;
- Présentations du ministère de l'Enseignement supérieur sur le chantier de la formation continue et sur le nouveau cadre de gestion de l'offre de formation collégiale;
- Développement de nouveaux programmes conduisant au diplôme d'études collégiales et actualisation des programmes actuels : suite du dépôt du rapport de consultation;
- Dîner d'accueil des nouvelles directions générales;
- Présidence de l'assemblée générale;
- Présidence du comité directeur.

Participation à des rencontres avec des partenaires (actuels ou potentiels) :

- Rencontre de partenariat avec MM. Martin Deslauriers et Sylvain Mandeville, respectivement directeur général et conseiller stratégique en enseignement supérieur au Centre d'entrepreneuriat ESG UQAM;
- Rencontres de suivi entre les présidences et directions générales du Cégep de Saint-Jérôme et du Collège Lionel-Groulx dans le dossier du niveau d'investissement en infrastructure;
- Rencontre avec M^{me} Sylvie D'Amour, députée de la circonscription de Mirabel, ainsi que M^{me} Janic Lauzon, directrice générale du Centre de développement des composites du Québec;
- Rencontre de suivi pour le programme *Physiothérapie* avec la Ville de Mont-Tremblant, M^{me} Julie Godard, directrice générale, M^{me} Madelaine Rouleau, directrice générale adjointe au développement durable du territoire, M. Louis-Martin Levac, directeur du Service de développement économique et directeur stratégique du développement durable du territoire, ainsi que M^{me} Catherine Ricard, directrice du Centre collégial de Mont-Tremblant;
- Rencontre avec M^{me} Hélène Bailleu, directrice générale du Cégep Édouard-Montpetit et de l'École nationale d'aérotechnique;

- Dîner de représentation avec M^{me} Lyne Constantineau, directrice adjointe du Service du développement économique et de l'électrification des transports de la Ville de Saint-Jérôme;
- Rencontre statutaire du Pôle de Mirabel de la zone d'innovation en aérospatiale, Espace Aéro;
- Rencontre avec M^{me} Christine Nantel, directrice générale par intérim du Conseil des préfets et des élus des Laurentides;
- Rencontre avec M^{me} Chantale Jeannotte, députée de la circonscription de Labelle;
- Rencontre exploratoire concernant un terrain pour des résidences tenue avec M. Axel Monsaingeon de Real Estate Effect ainsi que M. Stéphane Marcoux, directeur des ressources matérielles du Cégep de Saint-Jérôme;
- Rencontre entre les présidences et directions générales du Cégep de Saint-Jérôme et du Collège Lionel-Groulx ainsi que les personnes conseillères politiques des députées et députés régionaux;
- Rencontre avec M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides ainsi que M. Pier-Luc Laurin, directeur général de l'Institut du véhicule innovant.

Participation à des comités internes :

- Rencontres du personnel d'encadrement (hebdomadaires, mensuelle et extraordinaires);
- Comités de direction (ordinaires et extraordinaires);
- Comités exécutifs;
- Comité de perfectionnement des cadres;
- Comité d'audit et des finances;
- Comité de la sécurité de l'information.

Participation à des rencontres diverses :

- Rencontre avec les syndicats du personnel de soutien, professionnel et enseignant concernant la situation budgétaire du Québec, notamment le gel de recrutement annoncé;
- Présentation par la firme ADHOC Architectes du concept final du plan fonctionnel et technique pour le futur bâtiment du Quartier général de l'audace et des résidences, incluant une clinique-école;
- Rencontres statutaires avec M^{me} Carmen-Gloria Sanchez, présidente du conseil d'administration.

Participation à des événements :

- Course de boîtes à savon organisée par le Service de l'animation socioculturelle;

- Lancement officiel du programme *Techniques d'inhalothérapie*;
- Événement phare de l'innovation en transition énergétique : *ēnergiQ*;
- Cérémonie en l'honneur du nouveau personnel retraité;
- Tournée de Propulsion Québec – Arrêt dans les Laurentides, le thème était *La Batterie*;
- Cérémonie de remise des diplômes des finissantes et finissants de la formation continue;
- Commémoration du 100^e anniversaire du monument du curé Labelle;
- Événement de clôture de la campagne majeure du Quartier général de l'audace (pour Saint-Jérôme);
- Cocktail et échanges entre la délégation du Mali et le consortium regroupant Santé Monde et l'Université de Sherbrooke dans le cadre du projet CLEFS (Communautés locales d'enseignement pour des femmes et des filles en santé);
- Visite du Centre d'innovation de Lion Électrique;
- Soirée L'Effet papillon organisée par la Fondation André-Boudreau.

➤ **Direction des études**

La directrice des études a déposé le rapport présenté ci-dessous.

Participation à des conseils d'administration et à des comités externes :

- Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM);
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT);
- Collecto.

Participation à des rencontres de la Fédération des cégeps :

- Commission des affaires pédagogiques.

Participation à des rencontres avec des partenaires (actuels ou potentiels) :

- Accueil d'une délégation de l'Institut universitaire de technologie (IUT) d'Évreux, pour les programmes *Travail social* et *Analyses biomédicales*.

Participation à des rencontres et à des comités internes :

- Comité de planification des mesures d'urgence (CPMU);
- Exercices et simulations du Comité de coordination des mesures d'urgence (CCMU);
- Rencontre de coaching avec Catherine-Julie Charrette;
- Planification de la première Cérémonie de fin d'études à Saint-Jérôme;
- Comité des études du Pôle à l'enseignement supérieur des Laurentides (PESLAU);
- Rencontre de suivi du projet transitoire;

- Rencontre préparatoire au comité de relations de travail (CRT) des enseignants et enseignantes;
- Comité directeur de la réussite;
- Comité de direction;
- Comité directeur de la recherche;
- Régie des études;
- Rencontre avec la partie syndicale des enseignants et enseignantes dans le cadre du renouvellement de nos protocoles d'entente de délocalisation;
- Comité exécutif du CSTJ;
- Commission des études;
- Rencontre du personnel d'encadrement;
- Certification de crédit 2024-2025 pour le budget révisé de fonctionnement;
- Rencontre de travail pour la révision de l'entente locale sur la commission des études avec la partie syndicale représentant les enseignantes et enseignants;
- Rencontre avec M. Alain Jutras, directeur de la vaccination, prélèvement et dépistage, concernant le projet de Clinique-école;
- Comité de la formation du programme *Inhalothérapie*;
- Rencontre de suivi et de planification concernant l'intelligence artificielle (IA) et le développement d'une vision du numérique au CSTJ;
- Accueil de M. Pier-Luc Laurin, nouveau directeur de l'Institut du véhicule innovant (IVI);
- Accueil de M. Hugo Morrissette, nouveau directeur des communications et des ressources informationnelles;
- Rencontre de présentation du Plan fonctionnel et technique du projet QGDA/ résidences/clinique-école;
- Participation à la Journée du numérique en éducation et en enseignement supérieur;
- Rencontre du Comité de concertation autochtone des Laurentides;
- Rencontre du comité Reconnaissance des Premiers Peuples;
- Rencontre avec M^{me} Marjorie Gil, conseillère pédagogique « douance » au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord concernant le « Cheminement Défi collégial ».

Entrevues et participation à des événements :

- Portes ouvertes du CSTJ;
- Activité de clôture de la campagne majeure de financement du QGDA;
- Conférence de Delphine Le Serre : L'IA et l'Humanité en 2050;
- Entrevue journalistique au Studio TVBL concernant le lancement du programme *Techniques d'inhalothérapie* au CSTJ;
- Entrevue journalistique au Studio TVBL concernant le lancement de notre campagne « mixité » en *Techniques d'éducation à l'enfance* (TEE) du CSTJ;
- Cocktail et souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;
- Lancement officiel du programme *Techniques d'inhalothérapie* au CSTJ;
- Cérémonie en l'honneur du personnel retraité de 2024;

- Cérémonie de remise de diplômes organisée par la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international (DFCSE);
- Accueil de M. Marc-André Thivierge, sous-ministre adjoint aux affaires collégiales et interventions régionales, de M. Christian Lavoie, directeur général aux affaires collégiales et relations du travail et de M. Pierre-Luc Bonneville, directeur de la gestion de l'offre et formation continue du ministère de l'Enseignement supérieur, pour une visite aux CCMT et CCML;
- Cocktail et échanges avec la délégation de 14 personnes du Mali ainsi que le consortium du projet (Santé Monde et Université de Sherbrooke) de l'équipe internationale de la FCSEI.

03.19 Informations et divers

Avis de motion

La secrétaire générale précise que plusieurs règlements seront modifiés au cours des prochaines séances. Un avis de motion est donc donné par les règlements suivants :

- *Règlement sur les droits de toute autre nature (n° 3)*
- *Règlement sur les activités d'approvisionnement (n° 7)*
- *Règlement sur les droits afférents aux services d'enseignement (n° 17)*
- *Règlement sur la perception de la cotisation étudiante (n° 19)*

Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier

La Soirée d'huîtres tenue par le Club Richelieu de Mont-Tremblant au profit de Centre collégial de Mont-Tremblant aura lieu ce vendredi 15 novembre. La Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier organise également une soirée dansante au profit du Centre collégial de Mont-Laurier, le même soir.

03.20 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Caroline Boyer, appuyée par Précillya Godbout Hébert, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée se termine à 20 h 29.

Carmen-Gloria Sanchez
Présidente

Diane Bournival
Secrétaire